



Ville de Lévis

Mémoire de la Ville de Lévis

Déposé au Comité consultatif sur la réalité policière

Lévis

15 octobre 2020



Présentation du Mémoire déposé par la Ville de Lévis

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que la Ville de Lévis dépose son mémoire concernant la réalité policière au Québec. À ce titre, nous tenons à remercier le gouvernement du Québec et la vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, madame Geneviève Guilbault, pour cette opportunité de réflexion sur la modernité de nos organisations policières, le rehaussement général de la confiance des populations desservies par des corps de police ainsi que la recherche de l'efficacité des services de sécurité publique afin de guider les orientations des décideurs.

Septième grande ville au Québec, la ville de Lévis est en pleine effervescence et connaît un essor sans précédent. Le développement de son territoire, l'offre de service à la population et la transformation de son administration en s'inspirant des meilleures pratiques mondiales, positionnent avantageusement cette dernière sur l'échiquier des organisations innovantes.

En général, les citoyennes et citoyens ont une idée souvent préconçue concernant les services de police et l'offre de service offerte aux populations du Québec. Sans équivoque, nous croyons que le ministère de la Sécurité publique doit exercer un rôle de leader afin de faire connaître les services policiers et la sécurité publique en général auprès de la population. En effet, nous croyons que l'ensemble des Québécois et des Québécoises doivent être en mesure de bien saisir les rôles, responsabilités et particularités des différents corps de police et organisations qui gravitent autour des différents champs d'activités.

Force est aussi de constater que le travail policier est en transformation. La pandémie qui sévit actuellement a accéléré, par exemple, la modernisation des méthodes de travail des organisations policières avec leurs partenaires, notamment en matière de comparution vidéo. La situation actuelle force le milieu policier à s'adapter rapidement pour répondre aux besoins de la population et assurer la sécurité sanitaire, ce qui démontre bien l'importance de rechercher l'agilité.

Au cours de la dernière décennie, la criminalité s'est adaptée en fonction de l'évolution de la société. Prenons pour exemple, les fraudes sur Internet, la pornographie juvénile et les fraudes financières. Face à ces nombreux enjeux, il est donc incontournable que le gouvernement du Québec assure le soutien financier des corps de police municipaux, car les villes et municipalités ne peuvent y arriver seules. Comme vous le savez, l'iniquité du soutien financier est criant lorsque nous plaçons en comparaison le citoyen desservi par la Sûreté du Québec et le citoyen desservi par un corps de police municipal. Ce dernier paie le service de police municipal à même sa taxation et en même temps contribue aux bénéfices de protection du citoyen desservi par la Sûreté du Québec à même ses impôts.

Les directeurs de services de police municipaux sont des spécialistes locaux qui assurent, avec la contribution de leurs équipes, le maintien de la paix et de l'ordre sur l'ensemble de leurs territoires respectifs. Afin que ces derniers puissent offrir un niveau de service efficient, il est incontournable que le gouvernement du Québec soutienne les corps de police municipaux à la même hauteur que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec.

En terminant, nous profitons de cette tribune afin d'inviter le gouvernement du Québec et les acteurs du milieu à réfléchir sur une vision intégrée de la sécurité publique au Québec. À juste titre, nous saluons les objectifs recherchés par le Livre vert sur la Réalité policière au Québec.

Parallèlement à cette démarche, nous croyons que le ministère de la Sécurité publique devrait poursuivre ses travaux afin d'analyser les constats que nous pourrions dégager en matière de sécurité incendie et de sécurité civile après la mise en place de nouvelles lois et orientations ministérielles datant des années 2000 et 2001. Les meilleures pratiques pourraient certainement influencer les grandes orientations vers une sécurité publique plus intégrée. Plus précisément, nous croyons que le ministère de la Sécurité publique devrait se doter d'une vision systémique de la sécurité publique en impliquant les acteurs du milieu.

Les services policiers, incendies ainsi que la sécurité civile devraient être considérés dans un continuum de sécurité, et ce, pour répondre aux besoins globaux de la population.

Plus que jamais, la Ville de Lévis est soucieuse d'offrir à sa population des services de qualité, mais surtout un milieu de vie sécuritaire où il fait bon vivre pour ses citoyens. À cette première étape, nous réitérons notre désir de relever les nombreux défis afin de participer activement à l'atteinte de l'efficienne des services policiers du Québec.



**Gaétan Drouin, M.Adm. | Directeur général adjoint – Services de proximité
Conseiller stratégique en sécurité civile**

Direction générale

Ville de Lévis

2175, chemin du Fleuve

Lévis (Québec) G6W 7W9

Tél. : 418 835-4960 poste 4156

gdrouin@ville.levis.qc.ca

Préambule

Au niveau de la criminalité, la Ville de Lévis enregistre une diminution de 7 % de la criminalité en 2019. Elle est, depuis plusieurs années, considérée parmi les villes les plus sécuritaires au Canada.

Le Service de police de la Ville de Lévis (SPVL) est une organisation policière de niveau 2 de services. Le SPVL compte 240 ressources, dont 188 policiers et 52 employés civils.

Le SPVL a pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et réprimer le crime et les infractions aux règlements municipaux et d'en rechercher les auteurs. Dans la réalisation de sa mission, le SPVL assure la sécurité des personnes et les biens, coopère avec la communauté, sauvegarde les droits et les libertés et respecte les victimes et leurs besoins.

À cette fin, le SPVL assure une présence policière permanente sur l'ensemble du territoire et vise à répondre aux besoins de la population à l'intérieur du mandat qu'il détient du conseil municipal et les pouvoirs qui lui sont conférés par les lois.

Au niveau de la satisfaction des citoyens envers son service policier, la population lévisienne apprécie beaucoup le travail des policiers. En effet, selon nos sondages en continu, la satisfaction générale des citoyens est de 8,3/10. Quant au sentiment de sécurité, il est de 8,6/10. En 2018, le SPVL a développé le rapport de police en ligne pour les citoyens. À ce jour, ceux qui ont complété le rapport sont satisfaits ou très satisfaits à 93 %.

De façon générale, la Ville de Lévis accueille favorablement le Livre vert du gouvernement. Nous nous attarderons donc sur certains points spécifiques du document pour lesquels, selon nous, le gouvernement devrait porter une attention particulière.

Le service aux citoyens, une priorité

Le Livre vert présente très bien les changements dans l'environnement social et culturel que nous vivons actuellement. Les tendances de la criminalité sont en constante évolution, ce qui justifie la réflexion sur l'organisation policière au Québec que le gouvernement entreprend.

Par conséquent, la Ville de Lévis souhaite que le gouvernement tienne compte de la satisfaction des citoyens envers les services policiers municipaux. En effet, la Ville de Lévis sait que la population est très satisfaite des services de son organisation policière. Également, son service de police est un acteur primordial en matière de mesures d'urgence, car il possède une expertise des risques de notre milieu et une connaissance du territoire qui est essentielle en gestion des mesures d'urgence.

C'est pourquoi la Ville de Lévis souhaite signifier au gouvernement que, pour ses citoyens, il est important de pouvoir conserver son service de police.

Bien évidemment, la Ville de Lévis reconnaît que la criminalité est de plus en plus en réseau et qu'une régionalisation de certaines activités policières spécialisées serait pertinente. Certains types d'enquête ou services policiers nécessitent une expertise stable et exigent un maintien rigoureux des compétences. Le partage d'expertises entre organisation serait avantageux. Cependant, la Ville de Lévis ne veut pas perdre son service de police à la suite d'une fusion ou d'une régionalisation massive.

La Ville de Lévis aimerait avoir l'opportunité d'offrir un niveau de services selon les besoins de la population, notamment si elle pouvait moduler le niveau de service de son organisation policière, selon la réalité et les besoins du milieu, à l'aide de critères bien précis pour déterminer le risque, soit d'une grille de sécurité, pour analyser et pondérer les besoins.

Par exemple, une organisation policière devrait pouvoir demander au MSP de diminuer ou d'augmenter son niveau de service, selon le portrait de la criminalité (taux de criminalité, les indices de dangerosité, le sentiment de sécurité, etc.), le portrait socio-économique (courbe démographique, taux de chômage, etc.) et la proximité avec d'autres partenaires policiers.

La Ville de Lévis croit que les municipalités doivent pouvoir conserver le privilège de se constituer un service de police municipal. La Direction du service de la police étant directement intégrée dans l'organisation municipale, la population pourra bénéficier d'un service personnalisé qui fonctionne de façon cohérente avec les autres services municipaux.

En effet, un service de police municipal a la chance de pouvoir adapter ses interventions et développer des partenariats avec les acteurs du milieu afin de répondre aux besoins particuliers de sa municipalité, et ce, dans le respect des pratiques policières du MSP.

Considérant les enjeux présentés, la Ville de Lévis souhaite mettre l'emphase sur un modèle de police stratégique citoyenne. Au cours des dernières années, le concept de police communautaire a été galvaudé et réserve souvent les activités « dites communautaires » à des policiers « communautaires ».

La Ville de Lévis est plutôt d'avis que ces principes devraient être pleinement intégrés dans les opérations de l'organisation. Une approche de police stratégique citoyenne repose sur la connaissance de son environnement et des besoins de la population, la coopération avec l'ensemble de ses partenaires et la planification de ses actions sur l'analyse de l'information policière. Cela permettrait d'offrir des services qui reflètent la proximité, le respect mutuel et une approche préconisée lors d'intervention et de suivi avec les citoyens.

La Ville de Lévis souhaiterait que le gouvernement assure un suivi plus étroit, voire même plus sévère pour que les services de police déploient le modèle de police citoyenne, notamment en assumant un rôle plus prédominant en matière de pratiques policières et en se positionnant comme un leader pour les organisations policières de façon à soutenir celles qui souhaitent moderniser leurs pratiques.

D'ailleurs, la Ville de Lévis souhaiterait que le ministère de la Sécurité publique joue un rôle de leader auprès du gouvernement pour éviter la décharge vers les services de police.

À la lumière des tendances actuelles présentées dans le Livre vert, la Ville de Lévis est d'avis qu'il devient important de recentrer le travail des policiers sur la mission première de la police, soit les activités de prévention, dépistage, répression et résolution de la criminalité et rapprochement avec les citoyens.

La Ville de Lévis soumet pour réflexion au gouvernement le fait que le MSP devrait jouer un rôle de gardien de cette mission afin de préserver les organisations policières des tentatives des autres ministères pour leur imposer certaines tâches.

Autres enjeux

La Ville de Lévis espère que le gouvernement va revoir en profondeur l'équité des coûts des services municipaux.

La Ville de Lévis a remarqué l'absence de réflexion concernant les enjeux en matière de relations de travail. Nous souhaitons porter à l'attention du gouvernement l'importance de rétablir le rapport de force entre les parties prenantes.

La Ville de Lévis est surprise que le Livre vert ne pose aucune réflexion sur une modernisation du fonctionnement de la déontologie. En effet, la Ville se questionne qu'une personne qui n'est pas partie prenante d'une intervention policière puisse porter plainte en déontologie policière.

La Ville souligne le fait que le processus de plainte en déontologie est long et occasionne des coûts importants pour la Ville, notamment en matière de frais de représentation pour des dossiers dont les délais de traitement sont longs. Les mesures de conciliation seraient à revoir en adéquation avec les pouvoirs de disciplines internes des organisations policières.

Conclusion

La Ville de Lévis est favorable au présent Livre vert du gouvernement, sous réserve des commentaires exprimés précédemment.

Les municipalités sont privilégiées d'offrir des services de proximité à la population et les services policiers en font partie intégrante. Une modulation des services en fonction des besoins de la population permettrait à tous de s'adapter aux nouvelles tendances de la société et de la criminalité.